

La structure religieuse

Objektyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Jahrbuch des Bernischen Historischen Museums**

Band (Jahr): **47-48 (1967-1968)**

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA STRUCTURE RELIGIEUSE

SANA OULLAH SANA

INTRODUCTION

L'enquête sur la religion s'est heurtée à certaines difficultés: La plus grande était d'ordre linguistique: comme nous ne disposons que d'interprètes de langue allemande, les informations recueillies devaient passer par deux interprètes. Le premier était un de mes coéquipiers, qui traduisait mes questions en allemand au second interprète qui les communiquait en turc à l'informateur. Cette façon de procéder, faute de mieux, outre qu'elle comporte une perte de temps considérable, réduit donc le nombre des informations recueillies, peu nombreuses par rapport à ce que nous aurions pu récolter dans des conditions plus normales, et augmente aussi la marge d'erreur.

D'autre part, il fallait s'attendre que nos informateurs éprouvent quelque gêne à parler de religion, et surtout de ce qui touchait à la question de Baktāshya. Je n'ai jamais réussi à faire parler un villageois sur ce sujet devant témoin. Les quelques renseignements recueillis m'ont été communiqués au cours d'interrogatoires quasi secrets que certains habitants m'ont accordés, renseignements que j'étais obligé de contrôler par la suite au moyen d'autres interrogatoires également confidentiels.

En revanche, la tâche était plus aisée pour les questions touchant à l'islam en général. Le fait que je sois musulman de naissance m'a été d'un grand secours, car les habitants à leur tour pouvaient me poser des questions sur la vie religieuse dans mon pays natal, entretien qui, par ailleurs, prenait l'aspect d'un débat, ou au mieux d'une joute, où les plus savants à leurs yeux prenaient la parole; ce dont nous avons grandement profité.

LA SECTE 'ALAVITE A ALACAHÖYÜK

Les traits généraux

Les habitants de Alacahöyük sont tous musulmans et appartiennent à la secte 'alavite (une branche de chiisme). Ils reconnaissent, dans leur doctrine religieuse, l'existence des douze *imāms*, après Allāh, Moḥammad Mustafā (Peyğamber = Prophète), et tiennent en haute estime 'Ali (le quatrième Kalife, gendre du Prophète) qu'ils unissent d'ailleurs aux noms d'Allāh et de son Prophète. Puis, dans l'ordre hiérarchique, viennent *Hatice* (Khudaydja), première épouse du Prophète, *Fatema*, fille

du Prophète et épouse d'Ali et enfin leurs deux fils Imām Hasan et Imām Husayn. Ils vénèrent hautement les *ma'sum-i pāk* (les quatorze martyres morts enfants).

Les douze imāms sont: 'Ali, Hasan, Husayn, Zeynal, Bākīr, Dja'far-i Sādīk, Musā-i Kāzīm, 'Ali Rezā, Muḥammad Tāḡi, 'Ali-Hasan el Nāḡi, Hasan-el 'Askari et enfin Muḥammad Mehdi Sāhib Levā.

Les habitants de Alacahöyük croient également aux quatre autres prescriptions principales de l'Islam: La Salāt (les cinq prières quotidiennes), le Thaūm (1 mois de jeûne au mois de Ramadan), la Zakāt (aumône qui consiste à donner ¹/₄₀ de sa richesse aux nécessiteux ou en cas de guerre sainte au trésor de l'Etat¹, le Hadj (pèlerinage de la Mecque une fois dans la vie si on a les moyens de l'entreprendre).

Etant Chiïtes, les habitants de Alacahöyük observent intensément le deuil du mois de *moharram* (*matem gedjeleri*); du premier au 12 de ce mois² un jeûne est observé durant la période du deuil et on ne mange qu'une soupe très claire. Si on est poussé par l'extrême nécessité on ne peut consommer qu'un verre de thé ou une louche de soupe. Cette soupe est abondamment distribuée dans toutes les maisons du village à qui-conque franchit le seuil de la maison. D'autre part, ils se vêtent de noir ('ezā albesasi), s'interdisent tout plaisir, s'abstiennent de tuer une bête et disent des prières en commun dans la maison appelée «tekye» tout en contant l'histoire du *Kerbalā* où fut tué Husayn, le second fils de 'Ali et ses compagnons, et en récitant des vers à la gloire de 'Ali et de sa famille³.

Les prières quotidiennes doivent être faites, de préférence, en commun, pour quatre raisons principales: a) En priant en commun on a un sentiment de l'égalité sans distinction de classes ou de richesses, car nous sommes égaux devant le Créateur. b) Le rassemblement des fidèles en un seul lieu donne un sentiment de communauté, on peut être mieux au courant des maux et des joies des autres et l'on peut aider en commun ceux qui sont dans le besoin, et participer à la joie de ceux qui sont heureux. c) Si la prière de tous n'est pas exaucée par Allāh, l'un des participants verra peut-être ses prières acceptées par Dieu et cela peut profiter à tous les participants. d) Ceux qui ne suivent pas les prescriptions de la religion, se voyant en dehors de cette communauté, pourraient s'en rapprocher et prendre le droit chemin.

Les enfants commencent à participer aux prières en commun dès l'âge de dix ans, mais ne se voient soumis aux obligations religieuses qu'à l'âge de la puberté, et peuvent diriger une prière en commun à l'âge de 18 ans.

Nous avons observé une grande négligence quant à la pratique des rites et du culte musulman, même pour la pratique de la *salāt* (les cinq prières quotidiennes). Le village

¹ En Turquie, aujourd'hui cet «impôt» est versé en Croissant Rouge (Kizil Āy).

² Ce deuil est de dix jours chez les autres 'alavites, et chez les sunites. Mais chez ces derniers on ne l'observe pas aussi ardemment.

³ Dans les autres pays Chiïtes ces cérémonies sont accompagnées de toutes sortes de supplices par les habitants en deuil, qui se frappent le dos et la poitrine avec des chaînettes aboutissant à des lames de couteaux; les cérémonies se terminent par des processions. Ces coutumes sont observées en Iran notamment, et en Afghanistan dans les milieux Chiïtes et au Pakistan.

possède bien une mosquée, mais elle est restée fermée durant toute la durée de notre séjour, et nous n'avons vu personne y entrer ni personne en train de faire ses prières⁴.

Nous avons demandé la raison de cette négligence et de cette désaffectation à M. Hoca Ismāyl Kosa, notre informateur principal qui était auparavant le *Hoca* (imām) du village. Il nous a répondu, avec quelque amertume dans la voix, et ses dires étaient confirmés par les autres habitants du village, que: a) Le «catéchisme» religieux qui était enseigné à la fois à l'école, à la mosquée et à l'armée, ne l'est plus que dans les écoles privées, tenues par les *Hocas* et peu fréquentées. b) La liberté religieuse est reconnue par la loi et personne n'est poursuivi, même par les autorités du village, pour avoir manqué aux devoirs religieux. Le temps des *mohtasebs*, surveillant de l'observance des pratiques religieuses, est révolu. c) On ne fait plus honte à ceux qui manquent à leurs devoirs religieux. Si on reproche à quelqu'un sa négligence à l'égard des rites et du culte, la réponse est toute prête sous forme du proverbe populaire: «Her koyun keudi baragindan asilir», littéralement: «Chaque mouton est pendu par sa propre patte» (= personne ne répond pour un autre). d) Le *hoca* (imām) et le *mohtar* (maire) du village, détendaient jadis le pouvoir de surveiller le comportement religieux de leurs administrés. Aujourd'hui le pouvoir du premier n'a plus de fondement dans la loi civile, et celui du second est limité par cette même loi⁵.

Le reste du comportement social et religieux des habitants est dicté par leur appartenance à l'ordre du Bektashiyya auquel se rattache la presque totalité des habitants.

L'existence du Bektāshiyya à Alacahöyük

Le Bektāshiyya⁶ est un ordre de derviches turcs. Sa naissance remonte au XIII^e siècle (VII^e siècle H) environ chez les derviches d'Anatolie. Le fondateur de l'ordre est Hādjdji Bektāshe veli venu de la ville de Nishāpur dans le Khorāsān. La tradition populaire des Bektāshis le considère comme l'élève de Aḥmad Yasawi (m. 562/1166). Il serait venu s'installer en Anatolie avec la conquête de la Turquie par Tamerlan, toujours selon la légende populaire.

En tout cas les ordres turcs de derviches ont reçu leurs traits caractéristiques, au Turkestan occidental, d'Aḥmad Yasawi. Ils ont connu une extension toujours cons-

4 L'actuelle mosquée a été construite en 1950 par les habitants du village, l'ancienne mosquée ayant été détruite en 1936. C'est sur son emplacement que l'on a entrepris des fouilles archéologiques. De ce fait le village est resté sans mosquée durant 15 ans.

5 Dans l'Encyclopédie de l'Islam, *Tschudi*, dans l'article sur le Bektashiyya, considère cette négligence à l'égard des rites et des cultes musulmans comme une des caractéristiques des Bektashis (Encyc. de l'Isl. T. I, p. 1196).

6 Sur le Bektashiyya, voir *R. Tschudi*, Encyclopédie de l'Islam, T. I, 1959, pp. 1196-97, qui contient également une courte bibliographie d'où nous tenons ces renseignements. Voir aussi la bibliographie de *J. K. Birge*, *The Bektashi order of Derwishes*, Londres et Hartford (Conn.), 1937, qui contient les ouvrages fondamentaux de critique et des études de *B. Jakob* et *Könörlüzade Mehmed Fuad* et son école. — *Gölpinarli Abdul Baki*, *Vilayet nâme*, Istanbul 1968. — Voir également dans *Orientalische Literaturzeitung* 29, 1926, 553-559, *H. Jansky*, 31, 1928, 1038-57; *H. H. Schaefer*; 42, 1939, 751-756, *Fr. Taeschner*. — Index Islamicus no. 2581-2600.

tante en Anatolie, mais ont subi en même temps des tendances hérétiques. Dans les régions où l'ordre absorba des sectes tant musulmanes que chrétiennes, il parvint à réunir une grande partie de la population, comme par exemple en Anatolie du sud et particulièrement en Albanie⁷.

L'attitude des Bektashis à l'égard de l'Islam est marquée à la fois par les traits généraux du mysticisme populaire et par le grande négligence des rites et du culte musulman, y compris le *salât*. Dans leur doctrine secrète ils sont shiites, reconnaissant les douze *imâms* et tenant en particulier Dja'far-i Sadik en haute estime. Le centre de leur culte est 'Ali: ils l'unissent à Allah et à Muhammad en une trinité⁸. On attribue aux Bektashis des spéculations cabalistiques. Ils croient au magistère des âmes. Certains de leurs rites sont d'origine chrétienne: On distribue du vin, du pain et du fromage aux novices lors de leur entrée dans l'ordre; on se confesse de ses péchés devant les chefs spirituels et on admet la participation au rite des femmes non voilées; une partie des adeptes optent pour le célibat et se distinguent des autres par des anneaux portés aux oreilles.

Le grand maître spirituel s'appelle *dede*; le chef du monastère *tekye*, *baba*; l'initié membre à part entière de l'ordre est le derviche; les autres sont des *mohibbs* (= sympathisants); l'aspirant à l'ordre est l'*ashik* (= l'épris).

La discipline régit principalement les relations entre le *murshid*, maître spirituel, ses disciples et ses novices.⁹

Le Bektāshiyya à Alacahöyük

A Alacahöyük est accepté dans l'ordre tout homme qui n'a aucun pêché capital à son passif (meurtre, vol, adultère, divorce)¹⁰. Peuvent entrer également dans l'ordre les gens appartenant à la secte sunnite, même les chrétiens, s'ils acceptent la déclaration de foi musulmane. Les femmes y sont acceptées au même titre que les hommes et peuvent participer aux réunions et cérémonies.

La condition primordiale de l'admission dans l'ordre est d'avoir un caractère conciliant et assez de force pour ne pas tomber dans la tentation des mauvaises actions.

Il n'y a pas de cérémonie spéciale pour l'entrée dans l'ordre. Mais le candidat peut, s'il en a les moyens, servir un repas aux gens du village au cours duquel il est admis comme membre de l'ordre sans autre formalité, si du moins il présente l'aptitude nécessaire à son admission. L'informateur insiste sur le fait que ce repas n'est pas considéré comme une cérémonie. Evidemment, les participants au repas discutent de l'aptitude du candidat, et d'éventuels candidats.

7 Encyclopédie de l'Islam, p. 1195.

8 Encyclopédie de l'Islam, op. cit.

9 Pour les détails sur les rites, les lieux de rites, leur ressources, etc., v. Encyclopédie de l'Islam.

10 Sous le vocable de *talak se* on désigne ceux qui sont méchants ou sans caractère.

Mais on peut demander, quand on est candidat, son entrée dans l'ordre au cours des réunions appelées *cam geçesi*. Les candidats se confessent devant les notables et les vieillards, lesquels dressent un réquisitoire très serré pour savoir si les candidats n'ont commis aucun crime ni faute. Les participants à la réunion doivent avoir fait leurs ablutions avant d'entrer dans le lieu de la réunion.

Les gens qui se voient refuser l'entrée de l'ordre sont très mal vus. Si un des membres commet un péché après son acceptation, il est exclu de l'ordre par les notables pour un temps limité, qui va de six mois à sept ans. Les «exclus» peuvent demander à nouveau leur admission une fois qu'ils ont «purgé» leur peine.

Les exclus s'appellent *düçkün* et la durée de leur expulsion *düsüm*. Pendant le *düsüm* l'exclu ne doit en aucun cas entrer dans la salle de réunion, mais peut, en revanche, circuler librement dans les endroits publics et aller travailler dans les champs.

Ils attendent patiemment le jour de leur retour dans l'ordre et doivent faire des prières continuelles. Les *dedes* peuvent leur infliger des punitions supplémentaires, par exemple de ne pas manger pendant trois jours, puis de manger beaucoup et de jeûner à nouveau et ainsi de suite. La veille de leur rentrée dans l'ordre ils peuvent manger démesurément (?).

L'informateur constate que malgré les mesures punitives, il y a des villageois qui sont entrés dans l'ordre sans le mériter. Il est impossible que tous les membres de l'ordre soient blancs comme neige.

Il n'y a pas de règles précises pour les dons, mais ceux qui veulent peuvent donner quelque chose. En tout cas les «expulsés» sont tenus de payer une sorte d'amende et de faire des sacrifices. La secte elle-même n'a pas de caisse, mais les dons réunis sont envoyés périodiquement au sanctuaire de *Hādjdji Bektāsh* pour la construction de monastères, pour l'entretien du mausolée de *Hādjdji Bektāsh*, ou pour la réparation des monastères et des *tekyes*. Les riches font souvent tuer un mouton ou un bœuf et en distribuer la viande aux pauvres, etc.; les pauvres peuvent distribuer, quand ils le peuvent, du blé, de l'orge ou du *bulgur* (met préparé avec de blé broyé).

Les habitants du village vont souvent en pèlerinage au tombeau de *Hādjdji Bektāsh* dans la petite ville de l'Anatolie méridionale qui porte son nom.

Les *dedes*, réputés pour leur caractère fort, sont supposés appartenir à la descendance directe de *Hādjdji Bektāsh*. En général le fils d'un *dede* hérite le pouvoir de son père décédé, à condition qu'il n'ait aucun péché à se reprocher, et qu'il ait fait montre d'un caractère aussi fort que celui de son père défunt. S'il ne remplit pas ces conditions, et comme personne d'autre ne peut être nommé à sa place, on fait appel à un dédédé d'un autre village pour présider les réunions. En principe aucun autre membre ne peut assumer les fonctions de *dede*.

Le comportement social des habitants d'Alacahöyük en relation avec la secte

Le *Bektāshi* est connu pour sa très grande tolérance et sa générosité, son amour du prochain, il est prêt à aider en toute occasion les gens en difficultés.

Le fait même de laisser assez de liberté à chacun, de ne s'occuper que de ses propres affaires religieuses, dénote une grande tolérance. Ne pas s'immiscer dans les affaires d'autrui et mener une vie exemplaire au sein de la communauté est le grand souci du *Bektashi*. Il a pour principe de ne pas faire de mal aux autres. Il a toujours comme devise «on ne peut jamais sentir et comprendre la souffrance d'un homme que l'on tue, à moins d'être soi-même la victime». «Alors pourquoi infligerais-je une souffrance à autrui que je serais moi-même incapable de supporter.»

Dans les réunions les participants disent les bienfaits de leur *pir*, *Hādjdji Bektāsh-e Veli*, non pas pour l'adoration, mais pour prendre exemple sur lui. De plus on s'occupe des gens dans le besoin et on fixe la somme nécessaire pour aider tel ou tel homme du village en difficulté. On emploie ces sommes, appelées *hayrat*, pour le bien de la communauté, pour aider un homme, pour subvenir convenablement aux besoins de sa famille, pour en aider un autre à payer une dot décente à sa fille, pour construire une mosquée, un pont, une école ou un jardin. Si quelqu'un est riche, il doit aspirer à aider les pauvres dans les saisons difficiles.

On fait des dons *hayrat* en toute occasion. Une autre forme de don est appelée *nezir*; pour qu'un vœu soit exaucé on donne de l'argent, ou on tue un mouton. Le *Korban*, sacrifice, est une autre forme d'offrande faite pour des récoltes. Le sacrifice *adak* est une autre forme de don fait à l'occasion d'une joie que l'on a eue. D'autres dons sont faits à la suite de catastrophes naturelles : éclipse, sécheresse, maladie, tremblement de terre. Dans ces cas on fait une confession générale de ses péchés et une prière en commun, puis on effectue une distribution d'argent, de nourriture ou de vêtements. On appelle ce jour *yagmur duasi*. A cette occasion tous ceux qui n'ont pas encore payé la *zakāt* (le $\frac{1}{40}$ de leur richesse) sont tenus de le faire pour parer au malheur. On fait également appel aux miracles du *pir* (*Hādjdji Bektāsh-e Veli*), qui, dans la tradition populaire, sont nombreux¹¹.

SUPERSTITIONS ET CROYANCES PARA-RELIGIEUSES

Amulettes (nazarlik)

Elles sont de formes différentes, faites en différentes matières (voir E. J. Klaey: «Materielle Kultur», J. Amulette). Ces amulettes *nazarlik* (= contre les mauvais œil), parfois très décoratives, ornent indifféremment l'entrée de la maison, le mur en face de l'entrée, le cou d'un cheval ou les cornes d'une vache, la grille du radiateur d'un

¹¹ Par exemple: *Bektashe Veli* peut aller jusqu'à son pays natal, l'Iran, en un clin d'œil, et en revenir, sans qu'on le sache. — Quand il expliquait au *bokhariotes* que Dieu est unique les gens ne voulaient pas le croire. Alors il fit remonter le cours d'eau vers sa source et les gens furent convaincus. — En Chine on lui demanda, pour la même raison, de faire coucher le soleil à midi; il pria et le ciel devint noir, le soleil ayant disparu à une vitesse vertigineuse. — Dans sa ville natale il était assis avec ses compagnons sous un arbre séché, l'un des compagnons lui demanda s'il pouvait faire reverdir l'arbre; il pria et l'instant d'après ses mêmes compagnons étaient en train de cueillir avec joie les fruits mûrs de l'arbre.

tracteur, le bonnet des enfants, le revers de la veste, la poche ou le dos du gilet. On dit que les deux yeux d'une personne ayant le mauvais œil ne tombent pas sur le même objet. Si le premier tombe sur la personne, le second est distrait par le *nazarlik*, qui annule ainsi l'effet du mauvais œil.

La fonction en est d'écarter le mauvais œil, les êtres surnaturels, *cin*, *cade on kojakar* (sorcière) et certains animaux qui sont réputés porter en eux des êtres nuisibles.

Les êtres nuisibles ou surnaturels

Ils sont de deux ordres:

a) Les animaux:

Le *renard* porte malheur à celui qu'est sur une monture (cheval, âne, voiture) quand il le croise sur son chemin. Mais lui porte bonheur s'il est à pied.

Le *hibou*; quand il est perché sur une maison, celle-ci est vouée à la destruction. D'où la phrase prononcée pour jeter un mauvais sort sur quelqu'un: «Ocagina baykus tumasin» (= que le hibou perché sur son toit) (= que sa demeure soit détruite).

Le *lapin* porte malheur, il faut le tuer.

Le *serpent*, a nui l'homme dès la création. Il était le gardien du Paradis. Il a persuadé Satan de le laisser entrer et ainsi a pu se faufiler jusqu'à Adam et Eve pour leur faire goûter les fruits interdits. Ainsi Dieu l'a privé de pattes et l'a condamné à ramper éternellement.

Le *chat noir*; s'il passe entre deux hommes qui bavardent, ils auront sûrement une dispute sanglante et risquent de devenir ennemis.

Le *perdrix*, parce qu'elle a le bec et les pattes rouges du sang de 'Ali (mort martyr).

Satan peut se transformer et prendre la forme de l'un ou l'autre de ces animaux pour nuire aux hommes; parfois il se présente même sous la forme d'un lion ou d'un tigre.

b) Les êtres surnaturels (eren ou ermis)

Quand la nuit tombe le règne des hommes cède la place au règne des êtres surnaturels, qui sortent de leurs cachettes (cendres, ruines et trous éloignés) pour nuire aux hommes. C'est pourquoi on recommande aux enfants de: ne pas marcher la nuit; ne pas marcher sur les cendres; ne pas aller dans les endroits en ruines; ne pas sortir tête nue et ne pas uriner dans les cendres et dans les ruines, pour ne pas salir et ne pas provoquer les êtres surnaturels, qui sont: le *Ode* ou *Kocakari* (la sorcière), le *gin* et *Satan*.

Si quelqu'un sent la présence d'un de ces êtres il doit réciter, à haute voix, une fois *alhamdulillah* et trois fois *qolhuwallāh* et souffler devant, derrière, à sa gauche et à sa droite par trois fois.

Quand l'enfant est possédé par un de ces êtres, pour avoir marché dans le noir ou sur les cendres, pour avoir uriné dans les cendres ou pour être allé dans des endroits en ruines, il tombe malade, parle dans son sommeil, sue abondamment et tremble. Dans ce cas le *hoca* détecte le mal et écrit, sur des morceaux de papier, trois *muoka*. Le pre-

mier est enveloppé trois fois dans du tissu et pendu au cou de l'enfant; le second est délayé dans de l'eau que l'enfant boit pendant trois jours; le troisième est brûlé avec des poils de chat ou de chien.

c) Les animaux considérés comme propices

A côté des animaux nuisibles, il y a des animaux qui sont sensés porter bonheur; ainsi:

L'*araignée*, considérée comme sacrée, car elle a tissé son filet à l'entrée de la caverne où se cachaient *Muhammad* et ses compagnons. Les toiles d'araignée ont dérouteré ceux qui en voulaient à la vie du Prophète et de ses compagnons. C'est pourquoi on en tue jamais un araignée.

Le *pigeon* est vénéré pour la même raison, car il a pondu à l'entrée de cette même caverne.

La *pie*, quand elle chante annonce une bonne nouvelle, l'arrivée d'un hôte cher ou d'un membre de la famille en voyage.

La *cigogne*, pour son pèlerinage à la Mecque, d'où son nom: «*haci leklek*».

L'*hirondelle*, parce qu'elle annonce le printemps et parce qu'elle chante éternellement une sourate du Coran, *alam nashrah* (sourate qui annonçait l'ouverture de la poitrine du Prophète par les anges pour lui en retirer le mauvais sang).

Un oiseau gris appelé *ababil*, qui jeta des pierres sur l'armée du Pharaon qui allait avoir raison de l'armée du Prophète Ayub. Ce jet de pierres décida de l'issue de la bataille en faveur du Prophète.

Diverses sortes de croyances concernant le travail, le temps et la récolte

Le jour néfaste pour le travail est le vendredi. On ne doit jamais travailler dans les champs ce jour-là, car on court un danger; à coup sûr on brisera un outil, on se blessera ou une bête tombera malade (chaque bête a 40 veines qui travaillent six jours, le vendredi une seule fonctionne et les 39 autres se reposent; si on fait travailler la bête, elle ne pourra pas supporter la charge et elle tombera malade ou mourra). D'autre part les gens doivent aller à la mosquée pour la prière en commun, faire des visites aux amis et aux malades.

Concernant le travail des femmes à la maison, chaque famille a son jour néfaste où la ménagère ne doit pas cuire le pain, faire la lessive ou coudre. Ce jour est choisi en raison d'un malheur arrivé un jour dans le ménage, et depuis lors ce jour est considéré comme néfaste. L'un des informateurs, Riza Elham, est tombé dans l'escalier et s'est cassé le bras, un mardi, et depuis ce jour toute activité cesse dans sa maison les mardis). Mais il y a des familles qui n'ont pas de jour néfaste et peuvent faire ce qu'ils veulent durant toute la semaine, sauf le vendredi.

Il est recommandé de rentrer le premier chariot de la nouvelle récolte, de semer les premiers grains ou de commencer la moisson un jeudi soir ou un dimanche. Cet acte apporte l'abondance dans la maison.

On ne doit pas se couper les ongles après le travail et surtout le soir, il faut l'avoir fait avant le commencement du travail et de préférence dans la matinée (les ongles sont le nid de la saleté; on ne sait jamais où ils tombent, et si un membre de la famille marche sur l'ongle coupé il sera frappé d'un malheur).

On ne doit entreprendre aucun travail important ni se marier durant le mois de Ramadan, ou durant le mois de Moharram. On ne récolterait que malheur et discorde.

Quand on sort pour travailler, il faut toujours sortir le pied gauche en avant, avancer le pied droit quand on pénètre sur le champ, ou lorsqu'on franchit le seuil de la maison en rentrant du travail; on expulse ainsi le malheur et l'on introduit bonheur et prosterité.

PRATIQUES EN RELATION AVEC LA RELIGION

La mort, les funeraillles

Quand quelqu'un est sur son lit de mort (*ecel dösegi*), il entre en agonie (*can cekismek*), puis arrive *Azra'yl*, l'ange chargé de prendre l'âme. Si le mourant est un homme de bien, l'ange lui présente une rose qu'il respire et dans laquelle il rend l'âme en souriant; si c'est un homme de mal, il souffre horriblement, se débat et fait des grimaces. Quand tout est fini, le *hoca* lit la sourate de *Yā Sīn*, l'âme revient une première fois dans le cœur, c'est alors que le *hoca* lui attache le menton avec un linge propre, coupé et préparé par des hommes pour un homme, par des femmes pour une femme. On joint également les orteils des deux pieds qu'on attache avec une ficelle. On couche le mort en tournant sa tête du côté de la Mècque. Les proches parents viennent le pleurer. Puis on chauffe de l'eau (les hommes pour un homme, les femmes pour une femme). On met le mort sur une planche, appelée *tanaşir tahtasi* pour le laver. D'autres lisent le Coran pendant qu'on prépare l'enterrement. Après avoir lavé le mort, on le met dans le linceul, coupé dans des draps blancs. Puis on le pose sur une sorte de lit appelé *musalla tahtasi*, pour l'emmener devant la mosquée (jamais à l'intérieur) pour la prière de la mort qui se fait debout. Puis on l'emmène au cimetière où le fossoyeur *mezarçi* a déjà creusé la tombe. On couche le corps dans la niche (*peyke*), qui est creusée à la droite du trou, s'il est mis dans un cercueil on glisse le cercueil dans ce trou. On joint les mains de l'homme sur le nombril, celles de la femme à la hauteur de sa poitrine, son visage en direction de la Mècque. L'âme revient une seconde fois dans le corps et on lit à nouveau la sourate de *Yā Sīn*. On place une planche ou une pierre plate appelée *sapma* pour boucher la niche, puis on jette de la terre pour remplir le tombeau. L'âme revient une troisième fois dans le corps, le mort veut se relever, sa tête heurte le *sapma* et il retombe. Après avoir mis les pierres tombales on arrose le tombeau et on y place un vase d'eau, pour qu'il n'ait pas l'air désert. Tout le monde quitte alors le cimetière sauf le *hoca*, qui reste à réciter le Coran ou dire des prières. Quand tout le monde a quitté le cimetière, arrivent alors les anges pour l'interrogatoire, on les appelle *Sorgucu melek*. La terre se met à trembler autour du défunt, il a peur et veut

se relever à nouveau, et à nouveau sa tête heurte le *sapma* pour lui rappeler qu'il est mort. Si c'est un homme de bien, les anges arrivent de droite, si c'est un malfaiteur, ils arrivent de gauche, et l'on commence à lui infliger des tortures *yeri genis*, les anges sont venus avec le livre contenant ses actions. L'ange du bien *rahmat melekesi* le console; l'ange de torture *Yebani melekesi* le torture, le fouette (1000 fois s'il est meurtrier, 500 fois s'il a séduit quelqu'un). Puis les anges l'emmènent traverser le pont *serāt*. Le bienfaiteur passe les yeux fermés et entre au paradis, le malfaiteur, chargé de ses péchés, ne peut traverser le pont et tombe dans l'enfer (s'il a commis un nombre égal de bonnes et de mauvaises actions, il va d'abord en enfer et retourne au paradis après avoir été purifié de ses péchés).

Après l'enterrement, durant trois jours et pendant quelques heures on fait du feu à l'endroit où l'on a chauffé l'eau pour laver le mort, pour que l'âme du défunt ne soit pas dans l'obscurité et pour qu'elle monte au ciel avec la fumée.

Les trois premiers jours après le décès on ne cuit rien dans la maison du mort; les voisins et les amis apportent à manger à la famille en deuil, le *hoca* dit des prières durant ces trois jours dans la maison du défunt. Le troisième jour on fait un repas, on prie et on lit le Coran; les villageois viennent présenter leurs condoléances et consolent la famille. On fait encore un repas le 7^e jour pour les gens qui sont arrivés de loin et n'ont pu assister à l'enterrement. Les 40 et 41^e jours on refait un repas, dit des prières, lit le Coran et le *maulud-e şarif* et puis on oublie le décédé. Durant les 40 jours qui suivent le décès, le *hoca* vient tous les jours pour dire des prières dans la maison du défunt. On commémore l'anniversaire du décès chaque année, à cette occasion on répare le tombeau et son sert un repas, suivi de prières pour le défunt. Les villageois vont au cimetière les jours de fête, et au 10 de *moharram*.

Les *şehit* (martyr, mort de la main d'un infidèle) et les *ğāzi* (conquérants dans la guerre sainte) ont un traitement à part: ils ne sont pas lavés, mais enterrés tout habillés dans leurs vêtements. Au contraire des autres morts qui redeviennent sur la terre, les *şehit* vont directement au paradis.

D'autre part on voit des feux follets sur le tombeau des *şehit*, témoignage vivant de leur pureté et de leurs bienfaits. Quand ce phénomène est observé sur un tombeau, le *şehit* est élevé au rang des *evliyā*, les saints. Le tombeau devient une *zyarāt*, endroit de pèlerinage.

La circoncision

Tout enfant musulman doit être circoncis avant d'avoir atteint l'âge de la puberté. C'est une obligation religieuse et une tradition qui nous est transmise par Muhammad. C'est la condition nécessaire pour entrer dans la communauté des musulmans et pour atteindre le rang d'homme. C'est pourquoi les infidèles ayant accepté la religion musulmane sont tenus de se faire circoncire.

Celui qui n'est pas circoncis est considéré comme infidèle *gavur*, et est l'objet des attaques et de la risée de tout le monde. Il ne peut entreprendre aucune action impor-

tante, ne peut tuer une bête de boucherie, et s'il le fait personne ne peut toucher à la viande; il ne peut jouer aucun rôle important dans le village.

L'âge auquel on circonçoit les enfants varie entre 3 mois au minimum et 8 ans au maximum. En cas de maladie, on peut avancer ou reculer cette date (l'informateur, M. Yusof Kaplan a fait circoncir son fils à l'âge de 6 jours, suivant le conseil du médecin). On circonçoit même les jeunes gens dans l'armée, quand ils entrent au service militaire.

La circoncision est décidée par le père, jamais par la mère. On organise une fête pour la circonstance *sünnet düğünü* (ou *marasimi*). La période la plus favorable est l'été ou après les moissons, en automne. A cette époque les gens ont de quoi offrir une fête et de plus les enfants peuvent être déjà guéris pour la rentrée scolaire d'octobre (pour ceux qui vont à l'école). Si l'on choisit parfois le printemps, c'est parce qu'il ne fait presque plus froid et que les dangers d'infection sont réduits.

Parfois un homme riche, en accord avec d'autres parents, organise une fête pour la circoncision de plusieurs enfants; et parfois plusieurs familles se mettent d'accord pour organiser une fête afin de déduire les frais.

L'opération est effectuée par un *sunetçi* qui est soit un barbier, soit un chirurgien, soit un homme nanti de l'autorisation écrite d'un médecin.

L'enfant qui est encore non circoncis *sünnet çocugu* est alors drapé dans une longue robe blanche et devient *sünnet olmak*. Il porte un bonnet blanc *takke* brodé de fils d'or portant l'inscription *maşa allah* surmontée d'un œil en verre bleu, en guise de *nazarlık*. Si on n'emmène pas l'enfant à l'hôpital, l'opération se fait chez son père. On lit le Coran et on prie. Puis un ami de la famille *kirva* (qui est une sorte de parrain et considéré comme le second père de l'enfant — ce dernier ne peut épouser la fille de son *kirva*) tient l'enfant en lui passant les mains sous les cuisses tout en tenant ses mains et en écartant ses jambes. Le *kirva* est assis sur une chaise ou un tabouret. L'opérateur se met devant l'enfant sur un siège bas, saisit le pénis, y introduit un objet pointu, sur lequel il enroule le prépus et le tire vers lui. Quand le prépus est bien tiré, il le tient entre l'index et le pouce de la main gauche et le coupe de la main droite à l'aide d'un bistouri chirurgical ou d'un rasoir *ostora* en disant *farze allahtan, sünnet peygamberden* (= Allah l'a voulu et le Prophète l'a rapporté). Le sang coule dans une sorte de cuvette *çanak*. On jette le prépus. L'enfant est alors circoncis *sünnetli*.

On couche l'enfant et les parents et amis de la famille le comblent de cadeaux, en espèce ou en nature, en jouets et vêtements. Mais le *kirva* est tenu d'offrir des vêtements neufs au nouveau circoncis, en plus d'une somme d'argent. A l'opérateur on donne un cadeau en espèce également ou en nature, selon la fortune de la famille.

Après la guérison, on promène l'enfant dans tout le village, on le présente à tout le monde et tout le monde vient féliciter le nouveau *sünnetli*, qui est devenu un homme à part entière.

Il y a d'autre part des enfants qui sont nés circoncis (malformation ou déformation du prépuce). On fait pour eux un simulacre de circoncision, on leur attache au cou un

fil rouge. Dans le village il y aurait deux cas de «circoncisés» (qui sont mariés et ont des enfants, m'a-t-on précisé) et deux cas de non-circoncis (également mariés et pères de plusieurs enfants). Mais la pudeur et l'honneur ont empêché mes informateurs de les nommer (?). L'un des deux non-circoncis posséderait même un certificat médical le dispensant de se faire circoncire.